

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

2021 - 52 DECISION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHÉ PUBLIC « CONTRÔLE TECHNIQUE DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé)
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé et donne pouvoir à Monsieur R. CHARBONNIER)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé et donne pouvoir à Monsieur J-P BELLEIL)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 11 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210610-2021-52-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception préfecture : 11/06/2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la délibération n°2019-28 du Comité Syndical en date du 20 juin 2019 sur la constitution d'un groupement de commande pour le marché « contrôle technique pour la sécurité des installations d'éclairage » ,

Considérant que la mutualisation de l'achat permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Considérant qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2017 pour la conclusion d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande pour le contrôle technique des ouvrages neufs des réseaux publics d'électricité, entre les collectivités suivantes :

- Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)
- Le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)
- Le Territoire Energie de Mayenne (TE53)
- Le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72)

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) avait été désigné coordonnateur dudit groupement,

Considérant que le marché public arrive à son terme en au 31 décembre 2021, un nouveau groupement de commande doit être constitué en vue de la passation d'un nouvel accord cadre pour le contrôle technique des ouvrages neufs des réseaux publics d'électricité.

Considérant que le SYDELA se propose comme coordonnateur du groupement de commandes et aura pour mission de prendre en charge la passation ainsi qu'une partie de l'exécution juridique dudit marché,

Considérant que chaque membre du groupement participera aux frais de gestion de cette coordination, à part égale, y compris de publicité, exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation du marché. Ces frais de gestion sont fixés à 10 000 euros, soit 2 000 euros par membre du groupement.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le SIEML, Le SyDEV, le CD72 et le Territoire Energie de Mayenne, dans les termes précités**
- **D'approuver que le SYDELA soit coordonnateur du groupement de commandes**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dans les conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision**
- **De solliciter auprès des membres du groupement le versement de la somme due au coordonnateur.**



Le Président,

Raymond CHARBONNIER

044-200014926-20210610-2021-52-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception préfecture : 11/06/2021